Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 73 (2009)
Heft: 289-290

Artikel: Fautre et lance sor fautre en ancien et en moyen français
Autor: Bragantini-Maillard, Nathalie
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-781683

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Fautre et *lance sor fautre* en ancien et en moyen français[1]

Le mot ancien français *fautre*, ou *feutre*, hérité du francique **filtir*[2] ou **faltur*[3], est de ceux qui ont inspiré de nombreuses études depuis plus d'un siècle en raison des difficultés d'interprétation que présente son emploi technique propre à l'équipement chevaleresque, quand le mot désigne le point d'appui d'une arme telle que la lance. Des réponses ont été apportées, qui ont levé le voile sur le référent exact à reconnaître sous ce dénominatif et, partant, sur certains sens à donner aux locutions dans lesquelles il entre. Que l'on pense à l'étude fondamentale de François Buttin, « La lance et l'arrêt de cuirasse »[4], qui permit de mieux connaître les techniques de l'escrime à la lance et leur évolution tout au long du Moyen Âge. C'est en particulier à ce travail que l'on doit, après (ré)examen minutieux des sources iconographiques et textuelles, la confirmation de la définition du *fautre* la plus couramment admise en particulier par les spécialistes de l'armement ancien[5] : lorsqu'il sert d'appui à une

---

1 Il nous est agréable de remercier les membres de l'équipe « Linguistique historique française et romane », ATILF / Nancy Université – CNRS, en particulier Mesdames Hiltrud Gerner et Béatrice Stumpf, ainsi que Monsieur Jean-Loup Ringenbach, qui, lors de notre enquête, nous ont si aimablement accueillie et ont mis à notre disposition toute la documentation nécessaire. Pour les documents ou les informations qu'ils ont eu la générosité de nous transmettre ou pour leurs précieuses remarques et suggestions à la lecture de notre texte, nous exprimons aussi toute notre gratitude à Mesdames Hélène Biu et Sylvie Lefèvre, à Messieurs Martin-Dietrich Glessgen, Pierre Kunstmann, Gilles Roques, Claude Roussel, Gilles Roussineau et Richard Trachsler. Nous remercions enfin le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), dont le soutien financier a rendu possible cette enquête.

2 Voir FEW 15/2, 125b-126a, s. v. **filtir*.

3 Voir FEW 3, 394b, s. v. **faltur* ; TL 3, 1664, s. v. *fautre*, 35 ; DMF2009, s. v. *fautre*.

4 Buttin 1965, 82-94 et 101-117 ; Buttin 1971, 403, s. v. *feutre*. Mais, avant lui, nombre d'historiens ou de philologues, tels que Gautier 1959, 336 et 348, von Noé 1903-1904, 295-301 et 395 et Enlart 1916, 508, s'accordaient déjà sur ce que dénomme *fautre* dans ce cas, même si sa fonction restait encore souvent entourée de mystère.

5 Voir en particulier Cirlot (1985) et Gaier (1995), ce dernier fournissant une abondante bibliographie sur le sujet. Curieusement, les philologues et les lexicographes hésitent encore sur la nature et la localisation du *fautre*, tantôt placé sur l'arçon

arme d'attaque comme la lance ou l'épée, le *fautre* est la partie rembourrée et couverte de feutre de l'arçon avant de la selle[6].

À partir de cette localisation précise, Fr. Buttin[7] a également éclairé notre compréhension de la pratique de la *lance sor fautre*, expression qui retiendra en grande partie notre attention dans le présent travail. Le cavalier qui porte sa lance *sor fautre* pose le talon de celle-ci sur l'arçon antérieur. L'arme se tient donc à la verticale, position commode pendant la charge à cheval, dès l'époque où la lance devient trop lourde pour être portée à la main sans appui. C'est peu avant le choc que le cavalier l'abaisse pour engager la hampe sous son aisselle droite tout en faisant éventuellement reposer la partie antérieure de la lance sur l'encoche de son bouclier. Les sources iconographiques sont nombreuses à nous renseigner sur la pratique, et ce, dès le XIe siècle[8], soit bien avant l'apparition de l'expression dans les sources écrites, comme nous le verrons. La position ainsi adoptée vaut aussi bien pour la lance que pour l'épée.

Au plan linguistique, Fr. Buttin[9] s'est attaché à rendre compte dans ses grandes tendances de la polysémie de la locution *lance sor fautre*. Il en a précisé les contextes d'emploi ainsi que les principaux sens dérivés de l'acception technique. Les dictionnaires et les glossaires d'éditions de textes confirment ou non ses propositions. Néanmoins, outre l'absence de consensus déjà évoquée, l'expression reste problématique dans le détail et il n'est pas rare de buter au détour d'une lecture sur une occurrence qui ne coïncide pas tout à fait, voire pas du tout avec les sens enregistrés.

Le problème s'est impérieusement posé à nous dans le cadre de l'édition de *Melyador* de Jean Froissart. Dans notre tentative de faire la lumière sur les gloses exactes à donner à *lance sus fautre* chez Froissart, face à la maigre moisson, souvent contradictoire, que nous avons faite parmi les travaux lexicographiques, nous avons entrepris de mener une enquête systématique sur

---

antérieur de la selle, tantôt présenté comme l'équivalent de l'*arrest*, c.-à-d. l'arrêt de cuirasse, alors que celui-ci ne fait son apparition dans l'équipement du chevalier que dans la seconde moitié du XIVe siècle, à la suite notamment de l'emploi de selles hautes (voir Buttin 1965, 101-117). Au vu des arguments historiques, très convaincants, la seconde interprétation paraît de toute évidence erronée. En outre, les précisions fournies par les auteurs médiévaux eux-mêmes devraient dissiper les doutes, comme ces vers de Chrétien de Troyes dans *le Conte du Graal* : *chascuns ot sa lance apoiee | desor la sele, sor le fautre* (PercL, v. 2660-2661). Nous utilisons les sigles du *Complément bibliographique* du DEAF. Pour les sources qui n'y figurent pas, on se reportera *infra* aux Références bibliographiques.

6 Voir FEW 15/2, 125b-126a, s. v. **filtir* ; Buttin 1965, 90 ; Gaier 1995, 73.

7 Art. cité, p. 86 et 90.

8 Voir Gaier 1995, 75.

9 Art. cité, p. 86-87 et 89-90.

cette épineuse question à partir d'un large corpus de textes. Nos recherches ont été fructueuses : elles nous ont amenée à relever un certain nombre de faits syntaxiques et sémantiques qui viennent affiner la compréhension des phénomènes propres au phraséologisme *lance sor fautre* tout en nuançant parfois certaines hypothèses avancées par nos prédécesseurs. Chemin faisant, nous avons rencontré d'autres emplois intéressants du mot *fautre*, isolé ou en locution, qui bousculent certains repères chronologiques retenus par les dictionnaires ou dont les interprétations jusqu'ici admises prêtent à discussion.

Il nous a paru utile de rendre compte des phénomènes dignes d'intérêt, d'abord de ceux qui touchent strictement la locution *lance sor / sus fautre* ou expressions parallèles, puis des autres, qui font toujours entrer en ligne de compte le fautre d'arçon. Au terme de la discussion, nous proposerons une synthèse lexicographique des emplois du lexème *fautre* dans son acception technique, en suivant au mieux les principes recommandés pour la rédaction de tout article de dictionnaire d'ancien ou de moyen français qui tend à l'exhaustivité, à la précision des nuances sémantiques et à la discrimination des faits syntaxiques propres à une lexie donnée[10].

Précisons, à propos du corpus délimité, que, pour garantir des résultats représentatifs dans une perspective à la fois synchronique et diachronique, il couvre la période du XIe à la fin du XVe siècle. D'autre part, notre objectif ayant été de recenser les occurrences du phraséologisme *lance sor fautre* aussi bien dans son application technique et militaire que dans ses sens figurés, tous les types de textes ont été retenus, de ceux qui contenaient des passages relatifs à la chevalerie et à ses faits d'armes aux textes poétiques ou moraux. Les relevés ont été opérés à partir des dictionnaires de référence de l'ancien et du moyen français, d'études historiques ou lexicographiques, mais surtout de textes médiévaux. Pour ces derniers, nous avons eu recours aux fonds et aux ressources informatiques de référence[11], que nous avons complétés par

---

[10] Voir, par ex., Baldinger (1991), Buridant (1991), Martin (1997), Chambon (2006).

[11] Les Fonds Barbier et Delbouille (microfilms). ATILF / Nancy Université – CNRS ; *Inventaire général de la langue française*, dir. Mario Roques et Félix Lecoy, 1936-1969. ATILF / Nancy Université – CNRS ; base du DMF (1, 2 et 2009), ATILF / Nancy Université – CNRS. www.atilf.fr/dmf ; base Éditions *Champion* Électronique. www.champion-electronique.net/bases ; Kunstmann, Pierre, *Dictionnaire Électronique de Chrétien de Troyes* (DÉCT), LFA / Université d'Ottawa ATILF / Nancy Université. www.atilf.fr/dect ; Stein, Achim *et al.*, 2008. *Nouveau Corpus d'Amsterdam. Corpus informatique de textes littéraires d'ancien français (ca 1150-1350), établi par Anthonij Dees (Amsterdam 1987), remanié par Achim Stein, Pierre Kunstmann et Martin-D. Gleßgen*, Stuttgart, Institut für Linguistik/Romanistik, version 2 ; *American and French Research on the Treasury of the French Language (ARTFL)*. www.humanities.uchicago.edu/orgs/ARTFL.

un dépouillement d'éditions d'autres textes susceptibles d'enrichir le relevé. Les sources textuelles complémentaires se répartissent en deux grandes catégories : d'une part, les ouvrages didactiques et les chroniques, de l'autre, les textes littéraires[12].

1. *Lance sor / sus fautre* et ses équivalents

1.1. Les constructions prépositionnelles parallèles à sor / sus fautre

À côté de la locution employant les prépositions *sor* ou *sus*, largement majoritaire, on rencontre deux autres types de construction, avec les prépositions *desor* et *en*[13].

1.1.1. desor fautre

La préposition *desor* est plus rare dans le corpus ; elle se trouve dans la *Continuation de Perceval* de Gerbert de Montreuil et, à plusieurs reprises, dans les *Prophesies de Merlin* :

> Lors metent les escus a point
> Et les lances *desor le fautre*[14]
> (ContPerc[4]TW, v. 7841)

> [...] li laisse tantost corre, le glaive mis *desor le fautre* ; [...] encontre lui au ferir des esperons, son glaive mis *desor le fautre*. [...] laissent courre li uns en contre l'autre, les glaives mis *de sor le fautre* [...].
> (MerlinPropheB, p. 105*sq.*, 164, 168, 173, 184, 283, 306)

L'expression est alors soumise à la rection du verbe *mettre*. Elle ne présente pas de difficulté d'interprétation dans le sens littéral technique de « sur le fautre ».

1.1.2. en fautre

Tout laisse penser que l'emploi de la préposition *en* pour introduire *(le) fautre* se prête davantage aux constructions verbales, où le nom d'arme remplit la fonction de régime direct, qu'aux constructions absolues. Ainsi, à côté

---

12 Voir *infra* Corpus exploré.

13 Nous avons relevé par ailleurs dans le *Roman d'Alexandre* de Thomas de Kent un éventuel emploi de la préposition *a* sous la forme contractée *as* pour introduire le pluriel *fautres* dans le sens littéral : *Les hantes des gleives as feutres apuiees* (v. 2864). Mais étant donné le crédit limité à accorder à l'édition de B. Foster et I. Short (cf. CCM 24, 72-75), nous préférons ne pas retenir cette leçon.

14 C'est nous qui soulignons dans les extraits cités.

de nombreux exemples plaçant *en (le) fautre* sous la rection d'un verbe transitif direct (*mettre ... en (le) fautre*, *tenir... en (le) fautre*), tels que :

> N'i avroit il nule anquenuit
> Qu'an ne l'en set tant metre *an fautre*
> Com il peçoie devant autre.
>
> (YvainR, v. 3226-3228)

> Et met la lance *el fautre*, et point
> Le cheval qui .C. mars valoit
>
> (PercL, v. 1438-1439)

> Et la lance a *el fautre* misse
>
> (RenBeaujBelW[2], v. 363)

> Chaucuns tint la lance empoignie
> Devant sor l'arçon *enz ou fautre*
>
> (ClarisA, v. 1413-1414)

> Puis ont altres lances prises,
> Ses ont molt tost *en feltre* mises
>
> (*Partonopeus de Blois*, *B* Meta 7940-7941)

nous n'avons rencontré que deux occurrences de *lance en fautre* à valeur adverbiale : *chascuns s'espee ou lance en fautre* (JPrioratR, v. 7203-7204) ; *lances en feltre, les escus pris* (*Partonopeus de Blois*, *B* Meta 9601). Encore le ms. *G* (BnF, fr. 19152) de *Partonopeu* substitue-t-il *lance sor fautre* (*G* Meta 9546) à la leçon *lances en feltre* de *B* (Bern, Burgerbibliothek, 113).

Selon toute apparence, aucune variation de sens n'a touché les occurrences relevées, qui sont à comprendre dans l'acception technique, à l'exception toutefois peut-être du passage suivant du livre premier des *Chroniques* de Jean Froissart donné par le ms. BnF, fr. 6477 :

> Messires Oudars, qui se sentoit caciés, se virgonda et se arresta tous quois et *mist l'espee en fautre*, et dist en soi meismes que il attenderoit le chevalier d'Engleterre. Li chevaliers englés cuida venir et adrecier dessus messire Oudart et assir son glave sus sa targe ; més il falli, car messires Oudars se destourna contre le cop et ne falli pas au chevalier consievir, més le feri telement de sen espee, en passant sus son bacinet, que il l'estonna tout et l'abati jus a terre de son cheval[15].

TL (3, 1665, 47-48) suggère de gloser *mist l'espee en fautre* par « machte bereit », et, en effet, en dépit du contexte qui donne à voir une série de mouvements d'escrime et inviterait donc à lire littéralement l'expression, les variantes du

[15] FroissChronL, V, § 391, 49 ; l'extrait se trouve aussi dans FroissChronK, V, p. 449.

texte parleraient plutôt en faveur d'une extension sémantique. D'après le classement de Siméon Luce, les mss *A 20* à *22* substituent *main a l'espee* à *l'espee en fautre*, tandis que *en fautre* est remplacé par *en sa main* dans *B3* et par *ou poing* dans *A 1* à 6 et *11* à *14*[16].

1.2. Les contextes d'emploi

Selon Fr. Buttin[17], d'après les documents dont il disposait alors, les expressions du type *lance sor fautre* correspondraient exclusivement à la position de combat que le cavalier prenait « au moment où il se proposait de [se] servir »[18] de l'arme, c'est-à-dire en état d'alerte ou lors de la charge. Il s'agirait d'un geste d'escrime à la lance parmi d'autres, indissociable de l'engagement dans le combat. D'où les extensions de sens comme « prêt à combattre » ou « rapidement, promptement », qui, nous le verrons, trouvent leur source dans l'idée d'imminence du combat.

Notre enquête a effectivement confirmé cette forte tendance des auteurs à user de telles expressions en ouverture de joute. Pourtant, parallèlement à cet usage largement majoritaire, nous avons relevé des emplois qui ne coïncident pas tout à fait avec le début d'un affrontement, c'est-à-dire qui n'entrent pas dans un contexte de combat imminent. Il est à noter qu'ils concernent uniquement la construction avec *sor* ou *sus*.

Dans ce cas, la lance est appuyée *sor fautre* non en vue d'être abaissée contre l'adversaire, mais tout simplement par commodité. Quand Cligès s'élance contre les Saxons, *il vient lance sor fautre*[19] avant tout parce que l'arme sert de support à la tête de l'ennemi qu'il vient de décapiter. On pourrait objecter que la présence de la tête sur la pique n'empêchera pas par la suite Cligès de frapper un chevalier en pleine poitrine. Mais, pour l'heure, il cherche à atteindre les Saxons en se faisant passer pour celui qu'il vient de tuer et dont il a revêtu les armes, et il faut bien que le fait de tenir la lance *sor fautre* soit dépourvu de connotation agressive pour que la ruse soit efficace.

Dans l'extrait suivant de *Melyador*, c'est non pas le chevalier qui porte *la lance sus fautre*, mais son écuyer, chargé, pendant la joute de son maître, de garder à portée de main les lances de réserve :

---

16 Voir FroissChronL, p. 278. Il est impossible de procéder à une comparaison avec le ms. Rome *Reg. lat.* 869, dont le récit s'interrompt avant cet épisode, à l'avènement de Jean II.

17 Voir art. cité, p. 85-90.

18 *Ibid.*, p. 87.

19 CligesM, v. 3502.

Et cilz, qui le portoit *sus fautre*,
Li [à Mélyador] a errant ens ou poing mis. (v. 11210-11211)[20]

Certes, on ne peut nier que l'occurrence s'inscrit toujours dans un contexte de joutes. Mais le fait qu'elle concerne cette fois un écuyer, dont la fonction se limite à garder l'arme, est le signe de l'emploi possible de la locution sans référence aucune à un geste d'escrime. Pour s'en convaincre, il suffit de gloser le passage. La traduction de la phrase *qui le portoit sus fautre* est tout simplement « qui la tenait droite sur le fautre d'arçon ». On voit bien qu'un tel emploi de *sus fautre* n'est pas susceptible de donner naissance aux sens figurés de « prêt au combat » ou de « rapidement » et qu'il est à lire au sens propre, sans connotation.

Plus nettement en dehors de tout contexte d'affrontement immédiat, porter la *lance sor fautre* apparaît comme une simple commodité lors du déplacement à cheval. Que l'on songe à Érec qui, dans l'épisode de la Joie de la cour, en compagnie du roi Évrain et de sa suite, *aloit, lance sor fautre,* | *parmi le vergier chevauchant*[21]. Il n'est pas question pour le moment d'engager une joute, le narrateur le sait, de même que le roi, qui doit encore présenter l'enjeu de l'aventure qui attend le chevalier. D'ailleurs, avant l'arrivée de Maboagrain, on sait qu'Érec descend de cheval pour s'asseoir auprès de la demoiselle du verger (v. 5844-5846). Quand il arrive donc *lance sor fautre* à l'entrée du lieu, c'est par commodité. Il faudra attendre le v. 5889 pour que commence le combat.

De même, dans *le Conte du Graal*, quand Perceval quitte Beaurepaire sans rencontrer quelque aventure que ce soit :

[...] il s'an vet, *lance sor fautre*,
Toz armez si com il i vint,
Et tote jor sa voie tint
Qu'il n'ancontra rien terrïene,
Ne crestïen ne crestïene
Qui li seüst voie anseignier. (v. 2968-2973)

Et dans *Melyador*, Dagor et le héros éponyme *se partirent l'un de l'autre* | *en portant les lances sus fautre* (v. 25011-25012).

Bien sûr, dans les extraits cités où il s'agit de déplacement à cheval, conformément à la loi du genre, les chevaliers doivent s'attendre à croiser sur leur chemin une aventure qui pourrait les contraindre au combat. Ils se tiennent

[20] Pour les citations de *Melyador*, nous nous permettons de renvoyer à notre édition (sous le sigle FroissMelB ; voir Corpus exploré), les références de vers s'écartant peu de celles de l'éd. FroissMelL.

[21] ErecR, v. 5717-5718.

prêts à toute éventualité. C'est pourquoi ils se déplacent armés. Mais, malgré le fait que le narrateur prenne la peine de préciser qu'ils portent leur *lance sor fautre*, il sait, et la suite du récit le confirme, qu'aucun combat ne les attend (*Le Conte du Graal*) ou que là n'est pas l'intérêt immédiat du propos (*Cligès*, *Erec et Enide*). Si donc *lance sor fautre* prend forcément place dans un contexte chevaleresque, force est de signaler, à la lumière de tels exemples, que son emploi n'implique pas toujours sinon un passage à l'acte guerrier, du moins l'imminence du combat. Comme C. Enlart l'avait d'ailleurs bien souligné[22], le port de la lance sur le fautre, et partant les expressions qui s'y réfèrent, a aussi correspondu à une simple position de repos, commode notamment lors des déplacements.

Resterait à savoir si *lance sor fautre* a d'abord appartenu au strict domaine de la technique de combat et désigné un geste d'escrime particulier, avant de subir une extension d'emploi et de s'appliquer à une position de repos, ou si c'est l'inverse qui s'est produit. Peut-être même l'expression a-t-elle eu d'emblée un sens suffisamment large pour permettre aux deux types d'emploi de coexister dès leur origine. La supériorité numérique des occurrences de la formule en contexte de préparation à un combat parlerait plutôt en faveur de la première proposition. Mais, compte tenu du peu d'indices probants recueillis dans les textes, nous devons nous en tenir à des hypothèses.

1.3. La variation sémantique de lance sor fautre *et de* lance sus fautre

On sait qu'au XIVe siècle, *lance sor / sus fautre* et même la forme réduite *sus fautre* prennent les sens métaphoriques de « rapidement, promptement » et de « sans hésiter », bien enregistrés par la plupart des dictionnaires[23]. Cette extension de sens tient au fait que cette façon de porter l'arme lors de la charge permet au cavalier de l'abaisser avec facilité et rapidité peu avant le choc. Toutefois, l'examen du corpus laisse apparaître qu'entre l'acception première de l'expression et sa lexicalisation se déploie toute une gamme de nuances sémantiques, dont peu de travaux lexicographiques font état.

Précisons au préalable qu'une tendance paraît se dessiner, qui voudrait que les variations de sens affectent essentiellement la locution construite avec le substantif *lance* joint aux prépositions *sor* ou *sus*. Sauf erreur, seule l'occurrence relevée dans les *Chroniques* de Froissart, *mettre l'espee en fautre*, y dérogerait (voir *supra*).

---

22 Voir Enlart 1916, 508.

23 Voir Gdf 3, 735b, pour *sus fautre*; DiStefLoc, 471b, s. v. *lance sur, sus fautre*; DMF2009, s. v. *fautre* ou *feutre*; suivis notamment par von Noé 1903-1904, 300 et Buttin 1965, 89-90.

1.3.1. Sens connotés

On peut d'abord admettre que, quand un adjectif dénotant la verticalité vient caractériser le nom *lance* (*droite*, *levee*, *haute*, etc.), la locution est à prendre à la lettre. Il en va différemment pour les formes neutres telles que les constructions participiales du type *lance apoiee sor le fautre* ou les locutions figées *lance sor fautre* et *lance sus fautre*. Certes, la plupart des scènes de joutes témoignent d'un intérêt pour les faits d'armes, décrits plus ou moins dans le détail, auquel cas *lance sor / sus fautre* conserve son acception première de « lance tenue droite sur le fautre », comme dans les extraits suivants :

> Mesire Yvainz *lance sor fautre*
> Vint cele part esperonant.
> Brianz des Illes maintenant
> Qu'il le vit reprist une lance
>
> (EscanT, v. 19312-19315)

> Car nous sommes l'un devant l'autre,
> Bachinés mis, *lances sus fautre*,
> Et nos batailles establies
> Par certainnes connestablies
>
> (FroissPrisF, v. 2576-2579)

Mais il arrive que le contexte invite à doter la locution concrète d'un sème afférent. Ainsi, il est des descriptions qui saisissent une scène guerrière d'un point de vue suffisamment large pour qu'il soit tentant, si l'on veut coller à l'esprit du texte, de considérer que *lance sor / sus fautre* se double du sens abstrait « en position de combat, prêt à jouter, prêt à combattre ». Cette connotation est déjà perceptible en locution verbale, comme dans ces vers du *Roman de Renart* :

> Ensenble s'en vont li baron [...]
> *Chascuns tenoit lance sor fautre*,
> Que li rois ne fust envaïz,
> Qui estoit de plusors haïz :
> Por ce aloient ensi serré
>
> (RenR, XIX, v. 17777-17783)

Voici une sélection d'exemples concernant la construction absolue *lance sor / sus fautre* :

> Gauvains et Kex et tuit li autre,
> Qui dïent que *lance sor fautre*,
> Trestuit armé, querre l'iront ;
> Ja autrui n'i anvoieront.
>
> (LancR, v. 5233-5236)

Lors iert amor sanz symonie,
L'un ne demandoit riens à l'autre,
Quant Baraz vint *lance sus fautre*
(RoseLLec, v. 9496-9498)

Si s'escrie, *lance sor fautre*,
« Berlaimont ! » a tous ciaus qui vienent.
(GilChinP[24], v. 5462-5463)

Comme celui ki par sa gierre
Avoit conquise mainte tiere,
L'ielme laciet, *lance sor fautre*
(MousketR[25], v. 8856-8858)

Il va sans dire que, dans ces extraits, la locution n'a pas perdu son acception originelle, qui pourrait tout aussi bien être seule retenue. Mais on perçoit aisément que, sans cesser de correspondre à une pratique d'escrime, elle signifie, avec plus d'évidence que dans ses premiers emplois, que les chevaliers sont prêts à affronter tout ennemi qui se présenterait à eux. Sans égard pour les contraintes métriques, elle pourrait être remplacée par d'autres formules imagées comme *espee ou poing*, *l'escu en chantel* ou tout simplement par *tout atorné*, *tout prest*. Pourtant, loin de se réduire à une pure nécessité métrique, d'être superflu ou même lexicalisé, l'emploi d'une telle expression, pour le moins encore très concrète, contribue à la couleur chevaleresque de chaque scène, voire à l'image sublimée de la chevalerie, ce qui justifie qu'on puisse continuer de faire une lecture littérale.

Selon le même processus d'inférence contextuelle, l'idée de violence impliquée par l'image de chevaliers qui s'élancent l'un contre l'autre *lance sor fautre* paraît prédominer dans d'autres descriptions guerrières. Il semble en effet, selon la suggestion de Giuseppe Di Stefano[26], que la locution laisse entendre « avec impétuosité » dans des passages comme les suivants, qui mettent moins

[24] On ne suivra pas Buttin 1965, 89, qui, dans ces vers de *Gilles de Chin* et contrairement aux éditeurs GilChinR puis GilChinP, considère à tort *lance sor fautre* comme un cri d'alarme. E. Place a en particulier bien localisé le fautre sur la selle sans toutefois proposer de glose pour la locution (p. 177, s. v. *fautre*). Celle-ci prend place dans une scène guerrière. Havel de Kieveraing, qui prononce le cri de ralliement, s'apprête, avec ses hommes, à rejoindre Gilles de Chin dans le tournoi. Le contexte invite donc à lire l'expression *lance sor fautre* dans son sens littéral probablement avec la connotation « prêt au combat ».

[25] Voir aussi v. 17457 et 30064. L'éditeur confirme notre interprétation du v. 8858 tout en marquant la même hésitation, avec la glose « en état de combattre, lance haute, et fig. de haute lutte », t. I, p. 347, note du v. 8858.

[26] Voir DiStefLoc, 471b, s. v. *lance sur, sus fautre*.

l'accent sur les gestes du combat que sur sa violence et éventuellement ses conséquences :

> Il ne gardent ne l'un ne l'autre ;
> Tout ravissent, *lance sur fautre*,
> Et tout gastent et tout deveurent
>
> (*Matheolus*, IV, 476, cité par DiStefLoc, 471b)

> Les gens de Camel [...]
> S'en vinrent lors, *lance sus fautre*,
> Sus les gens de monsigneur Lot
> Et la moult bon puigneïs ot,
> Fort et dur et bien rencontré.
> Tout ensamble s'en sont rentré
> En un pré. La se combatirent
> Longement et moult d'armes firent.
>
> (FroissMelB, v. 1231-1239)

Dans les cas que nous venons d'examiner, la variation sémantique se définirait plutôt encore en termes de surcroît de sens, de connotation dans la mesure où elle reste subordonnée au sens originel concret, qu'elle ne parvient pas à éliminer tout à fait.

1.3.2. Sens figurés

Mais que dire de cette occurrence de *Melyador* de Froissart, où le chevalier éponyme engage un combat contre trois adversaires :

> [...] se joint dedens son escu
> Et la lance au bon fer agu
> Met en arrest desous l'aisselle.
> Ja y ara jouste moult belle,
> Car il viennent l'un contre l'autre
> *En portant les lances sus fautre.* (v. 19137-19142)

De toute évidence, Mélyador porte déjà la lance couchée sur l'arrêt de cuirasse. Le texte insiste sur ce point (*en arrest* et *desous l'aisselle*). Ailleurs dans le texte, une précision similaire précède la même formule prospective *ja y ara jouste moult...* à propos cette fois de l'épée :

> L'espee met desous l'aissielle.
> Ja fera jouste moult nouvelle. (v. 9071-9072)

La mention de l'arme engagée sous l'aisselle au début de la joute ne s'apparente donc guère à une leçon fautive. Cela implique que, sauf erreur commise au cours d'un éventuel remaniement du texte par l'auteur lui-même, les vers 19137-19139 peuvent difficilement faire référence aux combattants en

les présentant tous au galop de charge, les lances tenues à la verticale sur le fautre. D'un autre côté, si le texte permet d'imaginer les chevaliers irlandais dans une telle position, on voit mal cependant, en toute logique, comment leur adversaire pourrait être exclu de la réciprocité marquée par la locution *l'un contre l'autre* (v. 19138). Ces considérations portent donc à penser que nous avons affaire à une variation de sens d'un autre ordre que les précédentes. L'expression *en portant les lances sus fautre* semble avoir franchi une étape décisive dans le processus de lexicalisation, en ne référant plus du tout au port de l'arme sur le fautre. Signifie-t-elle alors « prêt à combattre » ou « avec impétuosité » ?

L'examen des autres lieux du roman où figure une formule prospective semblable à celle du vers 19137 ne permet pas de dégager une tendance stylistique chez l'auteur en pareil cas, sinon de relever deux passages où il est fait mention tantôt de la rapidité de la charge, tantôt de son impétuosité :

Ja y ara jouste moult belle
De cel Agamar et de li,
Li quelz chevaliers, ce vous di,
Est la venus tout galopant (v. 3877-3880)

Ja y ara jouste moult belle.
Cescuns vient dessus la praelle
A courant par moult grant randon
Et se fierent en abandon (v. 18301-18304)

À défaut de pouvoir reconnaître un système, mieux vaut ne pas extrapoler ni forcer l'interprétation. Privilégions l'hypothèse, plus prudente, selon laquelle, dans les vers qui nous occupent, *en portant les lances sus fautre* ferait allusion au fait général que la lance est prête à l'emploi. La locution voudrait dire « en tenant les lances en position (de combat) », « les lances à la main » et serait synonyme de *lance ou poing*, sans qu'il lui soit désormais possible de revenir à son sens premier. On assisterait au même phénomène d'extension sémantique qui a touché des expressions comme *être à cheval*, qui renvoie d'abord strictement au fait d'être monté sur un cheval, puis peut s'appliquer à toute position assise à califourchon sur quelque support que ce soit. Reste que, dans le cas de *lance sus fautre*, on ne quitte pas le domaine d'emploi originel du champ de bataille.

C'est à partir de la connotation de rapidité que s'opère une extension de sens plus conséquente, puisqu'elle aboutira à la lexicalisation de *sus fautre*, qui passera dans la catégorie adverbiale hors de tout contexte guerrier.

Mais dans un premier temps, *lance sor / sus fautre* a pu exprimer par métaphore la rapidité, l'absence d'obstacle ou d'hésitation, même pour qualifier

une action militaire, contrairement à ce que suggèrent les exemples fournis par les dictionnaires. En effet, avec F. de Reiffenberg[27] et Fr. Buttin[28], il nous semble bien qu'en trois endroits de la *Chronique rimée* de Philippe Mousket, qui font état des conquêtes de Charlemagne dans une perspective globale, *lance sor fautre* met l'accent sur la facilité avec laquelle l'empereur s'est emparé des terres convoitées, plutôt que de se référer au geste d'escrime, au point de pleinement signifier « sans difficulté, sans peine, aisément », glose que semble d'ailleurs confirmer la phrase *si k'il n'i ot nule grevance* qui suit notre formule dans le premier passage ci-dessous :

> Et de l'une mer jusqu'a l'autre
> Conquist Karles, *lance sor fautre*,
> Si k'il n'i ot nule grevance
>
> (v. 4658-4660 ; aussi v. 12063 de construction similaire)

> Puis ala Carles environ
> Le païs, d'une mer a autre,
> Et conquist tout, *lance sor fautre* (v. 4871-4873)

De même, Sandrine Hériché a glosé par « rapidement » trois occurrences de *lance sur fautre* dans des scènes de combat des *Faicts et les conquestes d'Alexandre le Grand* de Jehan Wauquelin :

> Or s'en vinrent ces Tirois radement, chevauchant couplez et *lances sur fautre*, tant que ilz vinrent jusques a l'ost le roy. Se coururent sus les uns aux autres et la y eut il grant martelis, grant poussis de lances et d'espees et grant estequis et s'i portoient tres vaillamment ces Tirois, car il occisoient ces Gregois sans nulle quelconque pitié. (AlexPr²H, § 39, 34-40)

> Tantost que le roy Alixandre ot ce dit, il avala la lance en escriant au Baudrain qu'il se gardast ; et le Bauldrain, qui tresbien l'avisoit et qui aultre cose ne demandoit, s'en vint contre ly, *lance sus faultre*. Si s'entreferirent tellement que les lances vollerent en pieces. (*Ibid.*, § 103, 16-20)

> Quant ces archiers et fondeffleurs orent trait et gettet tout leur trait et leur giet, il prinrent maillés de plonc que il portoient a leur çaint en leurs mains, et puis s'ouvrirent ensy comme on ouveroit une porte a .II. costés, si passerent les hommes d'armes macedonnois et gregois, montés et abilliés moult ricement, *lances sus faultre* [...]. Et la en brochant les chevaulz des esperons se ferirent tous a ung fais contre les Perchiens, qui ossi les reçuprent moult chevallereusement. (*Ibid.*, § 150, 30-39)

Toutefois, si l'on s'en tient à la lettre de chaque passage, il ne nous apparaît pas toujours juste de suivre la glose proposée. Si, dans le premier extrait, l'emploi de *lances sur fautre* comme membre d'une énumération synonymique

---

[27] Voir MousketR, t. I, p. 187, note du v. 4659.

[28] Voir art. cité, p. 89.

dénotant la rapidité pourrait effectivement inviter à interpréter la locution en ce sens, cette extension sémantique nous paraît difficile pour les deux autres occurrences, qui participent clairement à la description de scènes d'affrontement à la lance. On pourrait à l'extrême limite admettre que, dans le deuxième passage, la locution puisse connoter « prêt à combattre ». Mais, pour ce qui est du dernier, le fait que l'expression entre dans une énumération de termes référant précisément à l'équipement chevaleresque (*montés*, *abilliés* et *ricement*) ne laisse aucun doute, nous semble-t-il, sur le sens strict à lui donner : « les lances droites sur les fautres ». Quoi qu'il en soit, le texte de Wauquelin indique, au moins par un exemple, que la locution *lance sur fautre* s'est probablement parée du sens métaphorique de « rapidement » à partir de contextes guerriers, à l'instar de ses autres extensions sémantiques.

Mais comment interpréter la locution quand elle se trouve associée à la fuite dans un contexte qui n'évoque pas les armes employées ni ne décrit les actions du combat, comme dans cette phrase de la *Chronique rimée* de Mousket : *tout li autre* | *s'enfuïrent lance sour fautre* (v. 14649-14650) ? Doit-on, avec F. Reiffenberg, laisser à la formule son sens littéral ou rend-elle compte de la rapidité de la fuite ?

Ainsi que nous le soulignions, hors de toute référence guerrière, *lance sor / sus fautre* achève de se lexicaliser avec deux acceptions étendues légèrement distinctes. L'expression est à gloser tantôt par « rapidement, promptement, sur-le-champ » :

> Sus ces sengliers *lance sus faultre*
> Chevaucherons.
>
> (*Miracle de la femme du roy de Portigal*[29], 172)

> Menez le moi *lance sur faultre*
> Au puteau de perdicion,
> Et pour son execucion
>
> (GrebanJ, v. 22109-22111)

> Veez en la deux tres bien fichiés ;
> Allons aux piez *lance sur faultre*.
> Il les fault croisier l'un sur l'aultre
>
> (*Ibid.*, v. 24760-24761)

tantôt par « sans hésiter, volontiers » :

> Et me delivra a Ferare
> Sire Tiercelés de le Bare

[29] Cité dans DMF2009, s. v. *fautre* ou *feutre*.

A son commant, *lance sus fautre*,
.XL. ducas l'un sus l'autre.

(FroissBuisF, v. 359-362)

Maistres, prendés quarante mars
Que ma dame, dont li regars
Vault mieulz ne fait li dons d'une aultre,
Vous envoie *lance sus fautre*.

(FroissMelB , v. 20525-20528)

Di moi quel part s'en sont alé
Ceulz [les florins dépensés] qui n'ont chanté ne parlé,
Mes sont partis *lance sus fautre*
Tout ensamble, l'un avec l'autre

(FroissDitsFLF, v. 135-138)

La Curne, qui en son temps ne disposait que de l'occurrence du *Buisson de Jonece* de Froissart, proposait de gloser *delivrer ou payer lance sur fautre* par « payer comptant », l'expression étant, selon lui, « empruntée des montres ou revues des gens d'armes ayant la lance en arrêt, avec toutes leurs armes complètes »[30]. L'idée d'immédiateté, d'absence de terme, était certes bien perçue, mais s'y ajoutait celle de complétude, d'exactitude du paiement. Cette suggestion n'a manifestement pas inspiré les successeurs du lexicographe, qui n'ont retenu que le premier sème. Peut-être leur choix trouve-t-il sa justification dans l'erreur commise par La Curne, qui fondait à tort cet emploi sur l'idée que *lance sur fautre* eût qualifié le cavalier équipé de toute son armure, puisque tenir ainsi la lance est la dernière étape d'une longue succession de gestes destinés à revêtir le chevalier de ses armes. Si en effet, à la lumière des exemples supplémentaires désormais connus et qui excluent toute idée de complétude, l'on peut contester cette explication sur l'origine de l'acception métaphorique, il n'en est pas moins vraisemblable que, dans un contexte pécuniaire, tel que celui donné par *le Buisson de Jonece* et *Melyador*, l'idée de totalité du règlement ait pu se superposer, comme corollaire, à celle d'immédiateté et que *lance sus fautre* puisse se lire « au comptant » pour insister sur la générosité et la probité des nobles protecteurs. Les textes de Jean Froissart foisonnant de manière générale en nouveautés et en audaces lexicales[31], il y a fort à parier que l'expression s'enrichisse chez lui en ce sens quand le contexte le permet[32].

[30] LaCurne 6, 174a, s. v. *fautre*, 2.

[31] Voir en particulier la série d'études de Foulet (1942-1943, 1944-1945, 1946-1947, 1951), Picoche (1976/1984, 1982, 1984), FroissMelB, p. 75-83.

[32] Au-delà de l'ancien français, notons que c'est dans ce sens spécialisé que Balzac redonne vie à notre locution dans son conte de la belle fille de Portillon : « le cham-

Pour revenir au phénomène général d'emploi métaphorique de *lance sus fautre*, on remarquera qu'il est majoritairement attesté pour la locution construite avec la préposition *sus* (quatre textes recensés[33]), par rapport à la construction en *sur* (deux textes recensés[34]). Peut-être la première préposition, d'emploi apparemment plus récent dans l'expression qui nous occupe (à partir du mil. XIIIe s.) que sa concurrente (à partir du mil. XIIe s.), présentait-elle un caractère suffisamment abstrait pour permettre à la locution de se prêter sans peine à ce type d'extension de sens. La réduction de *lance sus fautre* en *sus fautre*, qui va désormais nous occuper, parlerait en faveur de cette hypothèse.

1.3.3. La locution adverbiale sus fautre

La lexicalisation de l'expression *lance sus fautre* est telle qu'elle finit par autoriser l'effacement d'un de ses éléments les plus concrets (*lance*) pour aboutir à la forme *sus fautre*. Le fait n'est pas sans rappeler ce qui a pu se produire pour des expressions comme *piquer des deux*, réduite au simple verbe *piquer* en français moderne.

À l'occurrence, bien connue[35], de *sus fautre* enregistrée au sens de « rapidement » dans *le Joli Buisson de Jonece* de Jean Froissart : *Le douls air qui venoit sus fautre* (v. 1244), nous ajoutons celles dont use à deux reprises le même auteur dans *Melyador* :

> Ensi dont receverons blasme
> Ou de l'un costet ou de l'autre,
> Voires se ne mettons *sus fautre*
> Aucune ordenance nouvelle. (v. 21794-21797)

berland [...] la payeroit lance sur fautre », l'idée d'immédiateté étant ensuite glosée par le contexte même (*Contes drolatiques*, éd. R. Pierrot, 1964 [1959], p. 850). L'exécution de la promesse ne se fait pas attendre en effet, mais non telle que l'imaginait la buandière... Cet emploi très particulier de *lance sur fautre*, limité jusqu'à présent aux seuls textes de Froissart, n'est pas dépourvu d'intérêt, puisqu'il ouvre une piste supplémentaire sur la question des sources de Balzac. Signalons encore au passage que, selon le même mouvement de résurrection lexicale, on lit chez Maurice Druon, dans *les Rois maudits*, à propos de la joute de Jean de Hainaut contre Jean de Luxembourg : « l'on parlerait longtemps de la grâce avec laquelle messire de Hainaut mettait lance sur fautre » (*Le Lis et le Lion*, 1960, t. 6, « Le tournoi d'Évreux », p. 252). Mais à la lumière du contexte, qui évoque l'emploi de selles hautes, puis comme le confirme une note, qui confond le fautre avec l'arrêt de cuirasse (*ibid.*, p. 391, n. 27), le romancier use de la locution technique à contresens.

[33] *Miracle de la femme du roy de Portigal*, FroissBuisF, FroissMelB et FroissDitsFLF.

[34] AlexPr²H (39/35) et GrebanJ.

[35] Voir Gdf 3, 735b ; DiStefLoc, 330b, s. v. *fautre* ; DMF2009, s. v. *fautre* ou *feutre*.

Plus y ara presse au veoir
Et de parlers lanciés *sus fautre*
Qu'il n'ara a nulle dame aultre (v. 29097-29099)

Ces deux emplois sont à distinguer à un double niveau, syntaxique et sémantique. Considérons d'abord l'occurrence du v. 29098, qui est la moins problématique, quoique très originale. Dans ce passage qui montre Florée attentive à l'apparence de sa cousine Hermondine pour la fête qui se prépare, *sus fautre* dit clairement l'absence d'hésitation, de scrupule de la part de ceux qui assisteront aux réjouissances sans manquer d'exprimer leur avis, leurs *parlers*, sur Hermondine. Mais, à considérer l'occurrence de plus près, dans une perspective syntactico-sémantique, la présence du participe *lanciés*, qualifiant le nom *parlers*, rappelle les origines de la locution tout en renouvelant son emploi métaphorique, dans la mesure où *lanciés sus fautre* fait non plus allusion au port de l'arme, mais à son lancement – évoquant de fait un type de lance légère, contrairement à l'habitude de *lance sor fautre*. Cet emploi particulier et unique dans le corpus opère donc un double déplacement par rapport à la réalité qui fonde les divers sens de *lance sor fautre* : il ne s'agit plus de la lourde lance tenue à la verticale ni du fautre d'arçon qui sert d'appui. Comment comprendre dès lors littéralement *lanciés sus fautre*, si ce n'est en passant par le sens métaphorique acquis par *sus fautre* ? Autrement dit, derrière l'évidence de la glose à donner à la locution dans notre texte, se cacherait un processus complexe d'évidement sémantique, puis de récupération : après avoir perdu son sens initial technique, *sus fautre* aurait fini par être réintégré à son propre contexte d'emploi originel (évocation guerrière) et par pouvoir se rapporter à un autre geste que celui de porter la lourde lance sur le fautre, jusqu'à pouvoir s'appliquer au maniement d'un autre type de lance, en l'occurrence une pique, propre à être *lanciee*. Il insisterait sur le geste de la projection réalisé sans trembler. Dans notre phrase se dessine ainsi en creux l'image de traits qu'on lance d'une main sûre contre l'adversaire – image récurrente dans les chansons de geste –, ce qui, au final, confère une valeur plus forte et moins neutre à l'expression *sus fautre* et suggère avec quelle sévérité Hermondine pourrait être jugée.

L'interprétation de l'autre occurrence (v. 21795) est plus délicate. Phénonée et sa cousine Lucienne, désireuses d'éprouver la vaillance d'Agamanor-peintre afin de vérifier s'il est réellement le chevalier qu'il prétend être, doivent lui trouver deux adversaires. Phénonée, pour sa part, ne connaît pas de chevaliers dignes d'une telle mission, sans compter que l'entreprise ne serait guère du goût de ses parents. Aussi suggère-t-elle de changer de projet, de *mettre aucune ordenance nouvelle* (v. 21795-21796). La locution *mettre*

ordenance est bien attestée dans *Melyador*[36] et ailleurs[37] au sens de « prendre des dispositions », qui convient parfaitement à notre passage. Dans certains exemples de *Melyador*, le substantif *ordenance* peut aussi être qualifié par un adjectif : *mettera il aultre ordenance* (v. 1203), *il y a mis bonne ordenance* (v. 9230), *mettre [...] si tres bonne ordenance* (v. 11916). Dans le cas du vers 21795, à titre de caractérisant, l'expression *sus fautre* dit, dans la bouche de Phénonée, l'urgence qu'il y a à prendre une décision. Elle serait à gloser par « sans tarder, sur-le-champ ».

Toutefois, vu la propension de Froissart à jouer avec les ressources de la langue, peut-on ne pas s'interroger sur l'insertion de *sus fautre* au sein de la locution *mettre ordenance*, en dehors de toute considération métrique ? On serait en effet en droit de se demander si l'usage ancien qui joint les groupes prépositionnels du type *sor fautre* au verbe *mettre* ne favoriserait pas, en pareil cas, une relation privilégiée entre ces deux éléments, de sorte qu'ensemble ils formeraient locution : *mettre sus fautre*. Complétée, par analogie avec *mettre lance sus fautre*, par le régime direct *ordenance*, désignant cette fois-ci un « projet », la locution verbale renverrait au fait d'« établir, fixer, arrêter » un projet. Ce sens découlerait de l'idée que mettre la lance sur le fautre assure la stabilité de l'arme, d'où « stabiliser » pour *mettre sus fautre*. À la lumière des locutions bien connues, on pourrait objecter que les emplois de *mettre la lance sus fautre* tendent à resserrer le lien syntaxique entre *lance* et *sus fautre* plutôt qu'à préparer une relation privilégiée entre *mettre* et *sus fautre*. Mais, en laissant de côté les exemples motivés par les besoins de la versification, on relève des constructions qui placent *sus fautre* à proximité du verbe : la construction participiale *lance mise sus fautre*[38] et la pronominalisation de *lance* : *Ses ont molt tost en feltre mises* (*Partonopeus de Blois*, *B* Meta 7941). Sans compter que, tout en demeurant un cas isolé, l'ellipse de *lance* régime de *porter* confirme que le couple *lance - sus fautre* peut se désunir pour placer *sus fautre* sous la simple dépendance du verbe : *En portant un petit sus fautre* (FroissMelB, v. 5674).

De tels rapprochements entre le verbe et *sus fautre* n'ont-ils pu amener à sentir *mettre sus fautre* comme un ensemble et, ce faisant, à lui conférer un sens plus large (« stabiliser » la lance par ex.), puis un sens figuré sans plus aucune référence technique (« fixer, déterminer ») ? Reste qu'à notre connaissance, l'existence d'une locution figée *mettre sus fautre* reste potentielle, tandis que celle de *mettre ordenance* se vérifie ailleurs. Sans compter que si, dans

[36] Voir v. 1203, 1584, 9230, 11916, 26011.

[37] Voir DMF2009, s. v. *ordonnance*, une occurrence chez Machaut.

[38] Voir LancPrM, t. VII, XVIIa, 11; EscanT, v. 18912, etc.

notre passage, la nuance paraît infime entre l'interprétation qui confère à *sus fautre* une pleine autonomie (« du moins si nous ne prenons sur-le-champ aucune nouvelle disposition ») et l'autre qui, au contraire, l'assujettit au verbe (« du moins si nous n'arrêtons aucun nouveau projet »), l'idée de rapidité, d'urgence préservée par la première analyse a tout de même l'avantage de mieux trahir l'émotion de la locutrice. Aussi est-il plus prudent de privilégier cette dernière lecture en attendant de recueillir d'autres preuves du bien-fondé de la seconde.

Pour conclure cette discussion sur la variation sémantique de *lance sus fautre* et de *sus fautre*, on constate que, même émancipées de leur sens littéral, ces locutions n'en continuent pas moins de subir l'influence de leurs origines, puisque, selon toute apparence, elles s'appliquent essentiellement à des verbes qui signifient ou sous-entendent un déplacement. Seul un emploi de *sus fautre* est susceptible de déroger à ce principe, selon le point de vue que l'on adopte : nous pensons à la première occurrence relevée dans *Melyador* (v. 21796), qui en tant que locution indépendante, a tout l'air de rompre définitivement le lien qui la rattachait encore à ses conditions d'utilisation originelles en accompagnant un verbe de décision (*mettre ordenance*) et non plus de mouvement. Mais dans le cas, certes tout à fait hypothétique, où l'on aurait affaire à la locution figée *mettre sus fautre*, régissant le nom *ordenance*, l'analogie de construction avec *mettre lance sus fautre* prolongerait le souvenir des origines de l'expression.

2. Autres emplois particuliers du mot *fautre*

2.1. Le coup de fautre

Cl. Gaier a récemment relevé dans le *Chronicon Hanoniense* de Gilbert de Mons une allusion intéressante à ce qui pourrait bien être nommé le *coup de fautre* en français :

> Miles autem quidam in armis probissimus et atrocissimus, ipsius Balduini commilito, Gaufridus scilicet agnomine Tuelasne, percipiens domini sui Balduini et suorum imminentem lesionem, comiti Flandrie in forti lancea occurrens, ictu quodam quod vulgariter *de feltro* dicitur, in medio pectoris illum percussit ; qui suis stipatus et supra equum retentus, velut mortuus diu stetit[39].

Il s'agit d'un maniement particulier de la lance que Cl. Gaier décrit de la manière suivante : tenant probablement, pendant la charge, sa lance à la

[39] Gilbert de Mons, *Chronicon Hanoniense*, éd. L. Vanderkindere, 1904, § 57. La note de l'éditeur n'est pas d'un grand secours, puisque, avec Gdf, elle confond *feltrum* avec l'arrêt de lance situé sur le plastron (p. 98, n. 1).

verticale sur le fautre, le cavalier, « arrivé à proximité [de son adversaire], au lieu de coucher le bois sous l'aisselle, comme le veut l'usage le plus courant, [...] se contente de baisser la hampe en pressant le talon contre l'arçon de sa selle. [...] Il la maintient donc probablement à droite de la tête de la monture, en oblique vers la droite et la pointe surélevée d'une trentaine de centimètres par rapport à l'horizontale »[40]. De la sorte, le coup atteint l'adversaire là où le bouclier ne le protège pas, c'est-à-dire au côté droit de la poitrine.

Ainsi que le suggère l'historien[41], ce peut être à ce coup de fautre que pense Al Tarūsī dans le passage suivant de son traité militaire dédié à Saladin, à la fin du XIIe siècle :

> Les Francs et les Byzantins qui leur ressemblent préparent des lances de bois de hêtre, de sapin ou autres analogues qu'ils appellent *quntariya* ; ce sont des lances de faible longueur avec lesquelles ils frappent ; parmi leurs cavaliers, il y en a qui agrippent la lance, pour attaquer, en appuyant son talon contre l'arçon de la selle ; les fers sont trapus et larges, comme des glands ou objets semblables[42].

Bien sûr, l'hypothèse vaut uniquement sous réserve que par le français *attaquer*, C. Cahen entende bien le moment où le coup est porté contre l'adversaire – ce que suggère la précision *avec lesquelles ils frappent*, qui précède immédiatement – et non le temps de la charge, auquel cas la phrase serait à lire comme une évocation du galop de charge avec la lance appuyée debout sur le fautre.

Pour ce qui nous intéresse, sans pouvoir accorder la même valeur au témoignage de Gilbert de Mons qu'à un texte rédigé en français, il ne serait pas hors de propos de signaler dans l'article *fautre* cette référence explicite à ce qui, après tout, pouvait très bien être aussi nommé *coup de fautre* en français, car une telle information sur la réalité militaire serait assurément susceptible d'éclairer d'autres emplois du mot *fautre*.

Ainsi, parmi les cas qui ont pu entraver la compréhension du terme, nous avons relevé, dans *Escanor* de Girart d'Amiens, ce passage que nous souhaiterions examiner à la lumière de ces précieux renseignements sur le coup de fautre :

> [le Bel Mauvais]
> sour un cheval fort et isnel
> Se mist el renc, el poing la lance.
> Contre lui vint a grant bobance
> Li rois de Gales, qui avoit

---

40 Gaier 1995, 76.

41 *Ibid.*, p. 76.

42 Cahen 1947-1948, cité par Gaier 1995, 71-72.

Le meillor cheval c'on savoit.
[...]
Lance baissie sour le fautre,
Vint vers le Bel Mauvais errant.
(EscanT, v. 3970-3979)

Nous avons affaire ici à la construction participiale absolue *lance baissie sour le fautre* (v. 3978) insérée dans une phrase qui décrit le galop de charge du roi de Galles contre le chevalier Bel Mauvais. Celui-ci est également armé d'une lance qu'il tient *el poing* (v. 3971), sans qu'on en sache davantage sur sa manière de la porter. Comment interpréter *lance baissie sour le fautre*, alors que, quand un adjectif ou un participe caractérise le substantif *lance*, il dénote ou connote habituellement la verticalité (*levee*, *haute*, *apoiiee*) ? La construction n'a rien à voir avec des séquences du type *mettre la lance sor fautre et l'abaissier*, où les deux temps de l'escrime sont clairement distingués. Ailleurs dans le roman, on lit, de manière attendue : *Or revendra lance sor fautre* (v. 12332), *Les lances mises sor les fautres* (v. 18912), *Mesire Yvainz lance sor fautre* (v. 19312), *Ainz s'en vindrent, lance sor fautre* (v. 20862). Autant d'exemples qui montrent le chevalier sur sa monture, tenant sa lance debout en appui sur le fautre d'arçon.

On serait porté à admettre que le vers 3978 fait allusion au coup de fautre. Certes, à ce moment de l'action, le roi de Galles charge contre son adversaire et ne s'apprête pas à frapper, ce qui paraît incompatible avec une position inclinée de la lance. Mais rappelons-nous qu'à la vérité, et Gilbert de Mons et Al Tarūsī restent silencieux quant à la position exacte de l'arme lors du galop de charge : le premier dit seulement que Geoffroy Tuelasne *comiti Flandrie in forti lancea occurrens, ictu quodam quod vulgariter de feltro dicitur, in medio pectoris illum percussit* ; le second que les chevaliers « agrippent la lance, pour attaquer, en appuyant son talon contre l'arçon de la selle ». Si l'on se fie à la traduction française, cette dernière description intéresse uniquement le temps de l'attaque. Dans ces conditions, faut-il supposer que le galop de charge précédant le coup de fautre ait pu se faire avec la lance déjà inclinée, ce qui expliquerait pourquoi le roi de Galles d'*Escanor* s'élance contre le Bel Mauvais « la lance inclinée sur le fautre » ?

Mais se dresse un nouvel obstacle. Car si la suite du récit nous dit que les deux chevaliers *de tel vertu se ferirent* | *Que les fortes mailles rempirent* | *Des haubers qui mout erent fort* (v. 3985-3987) – ce qui rappelle les conséquences du coup de fautre, porté là où le bouclier n'assure aucune protection –, elle précise aussi que cela arriva parce que *li escu si grant effort* | *N'orent pas que souffrir peüssent* | *Les espiez que perciez ne fussent* (v. 3988-3990). Les lances

ont donc d'abord transpercé les écus avant d'atteindre la cotte de mailles. Ce détail fragilise l'hypothèse du coup de fautre, qui n'est pas censé abîmer l'écu, ou tout du moins pas avant de toucher la poitrine de l'adversaire. Faudrait-il en définitive considérer *baissie* comme une leçon fautive, mise pour *levee*, par exemple ?

Il faut avouer que ce vers problématique d'*Escanor* n'est pas sans entrer en résonance avec le passage suivant de la *Mutacion de Fortune* de Christine de Pizan :

> Qui mieulx mieulx s'en fuÿent armer
> Et toutes cueurent vers la mer,
> Que ja l'une n'y atent l'autre.
> Et la veissiés lance *sur faultre*
> Baissier et maint bel coup jouster !
> (ChrPisMutS, v. 13749-13753)

Le tour donné par les deux derniers vers, *la veissiés lance sur faultre* | *baissier*, reste isolé dans notre corpus. D'une manière générale, il est plus attendu de lire des phrases du type *lors veïssiez lances baissier*[43]. Malheureusement, les gloses proposées pour ce passage par l'édition moderne ou par les dictionnaires ne sont d'aucun secours, puisque *fautre* y est confondu avec l'arrêt de cuirasse[44], probablement d'ailleurs à cause de cette proximité ambivalente du verbe *baissier*. Celui-ci régit-il en effet le syntagme *lance sur faultre*, auquel cas *sur faultre* compléterait le nom *lance*, par référence à la position verticale de l'arme lors de la charge ? Se trouveraient ainsi condensés en un seul syntagme verbal les deux temps habituels de l'escrime à la lance. La traduction moderne serait : « Là, vous auriez vu nombre de lances debout sur le fautre être abaissées pour le choc ! ». Ou bien *sur faultre* est-il à analyser comme un complément circonstanciel pour signifier que les cavaliers inclinent leurs lances pour porter le coup de fautre, ce qui coïnciderait avec notre hypothèse concernant la *lance baissie sour le fautre* dans *Escanor* ? Nous serions bien en peine de nous prononcer.

2.2. Fautre, *expression d'une valeur minimale*

G. Di Stefano[45] propose de voir dans le tour *ne…un faultre* un emploi particulier du terme d'équipement militaire *fautre*.

C'est *le Roman de Renart le Contrefait* qui en fournit l'unique exemple :

---

43 Voir, p. ex., MortArtuF², § 181, p. 231, 28-29 ; ThebesR, v. 3637.

44 Voir ChrPisMutS , t. IV, p. 213, s. v. *faultre* ; DMF2009, s. v. *fautre* ou *feutre*.

45 Voir DiStefLoc, 330b, s. v. *fautre*.

Boëce, Argus et tous ly autre
Ne sceurent envers moy *un faultre* ;
Ce qu'ilz ont sceu leur ay apris.

(RenContrR, v. 5018)

On reconnaît, bien entendu, le renforcement de la négation à l'aide d'un substantif censé signifier une valeur minimale, sur le modèle de *ne... une castaigne*, *ne... un bouton*, etc. *Faultre* renvoie-t-il vraiment ici au fautre d'arçon ? De prime abord, il serait tentant de penser que l'idée de valeur minimale part d'une référence à l'étoffe de feutre, bon marché et d'usage commun. Mais Frankwalt Möhren[46] a montré que ces constructions négatives ne s'appuient pas forcément sur des termes désignant des choses de peu de valeur. Le second membre peut en effet correspondre aussi bien à une chose de faible valeur ou très courante qu'à un objet précieux, telles une riche étoffe, une fourrure ou une monnaie d'or. Fr. Möhren ne relève aucune occurrence de *fautre* ou de ses dérivés dans un tel emploi. En revanche, son classement compte, à côté de plusieurs noms d'étoffe[47], un certain nombre de substantifs désignant des armes, tels que *baston*, *maçue*, *espiet*, *fer de lance*, *fleche* ou *targe*[48], ou des parties du harnachement, comme *arçon*, *suiere*, *dossiere*, *esperon*, *poitral* ou *lorain*[49]. Le terme *faultre* employé dans notre passage peut donc faire référence tout autant à l'étoffe qu'à la pièce du harnais. Il s'avère impossible de trancher, en dépit du vœu formé par Fr. Möhren, pour tout article lexicographique, de « définir le sens premier du mot (ou le sens qui prévaut pour l'emploi comme expression d'une valeur minimale) »[50]. Signalons tout de même l'occurrence suivante dans *Joufroi de Poitiers*, qui a à voir avec la construction *ne... un fautre* tout en faisant clairement référence à l'étoffe :

Ge ne cuit pas plain poing de fautre
Vaille l'une part mielz de l'autre.

(JoufrF, v. 2675-2676)

2.3. Fautre *en locution verbale*

G. Di Stefano range sous *fautre*, défini à tort comme l'arrêt de cuirasse, les expressions verbales suivantes : *batre le faultre a une femme* (« lui battre la touffe »), tiré de *Renart le Contrefait* ; *chier au fautre* (« commettre un acte répugnant, agir bassement »), dans *le Sacristain et la Femme au Chevalier* de

[46] Voir MöhrenVal 1980, 9-10 et 30-33.
[47] *Ibid.*, p. 244.
[48] *Ibid.*, p. 247.
[49] *Ibid.*, p. 247-248.
[50] *Ibid.*, p. 34.

Rutebeuf ; et *ne savoir ce que gist el feutre* (« ne pas savoir ce qu'il en est »), dans *Ipomedon*[51]. Ce classement appelle cependant une révision, car les trois locutions ne font nullement allusion au fautre d'arçon.

La première, *batre le faultre a une femme*, est à rapprocher de *batre le velous a...*, qu'enregistre d'ailleurs DiStefLoc, à la suite de TL[52], d'après une occurrence du *Roman de Renart*[53]. L'image de l'étoffe de velours est employée pour désigner par euphémisme plaisant le sexe féminin, ce qui ne laisse aucun doute sur le référent originel de *faultre* dans l'expression analogue employée dans *Renart le Contrefait*. Il s'agit assurément de l'étoffe de feutre.

Quant aux deux autres expressions, relevées chez Rutebeuf et Hue de Rotelande, le substantif *feutre/fautre* désigne, de toute évidence, une couverture, un grabat. C'est sous cette glose que les éditeurs de Rutebeuf citent la locution *chier au fautre*[54]. De même, dans son édition d'*Ipomedon*, Anthony J. Holden distingue le *feutre* « appui de la lance » de celui qui entre dans *ne savoir ce que gist el feutre*[55]. Il précise en outre que, dans ce dernier emploi, « le mot *feutre* est sans doute à interpréter "couche, lieu où on se couche, grabat" », ce qui conférerait à la locution le sens de « ne pas être dans le secret »[56]. Dans les deux cas, la filiation du sens littéral et du sens métaphorique se conçoit sans peine. De *chier au fautre* « chier sur la couverture, sur le grabat » on passe à « commettre un acte répugnant », d'où, au figuré, « agir bassement ». Cela dit, on ne peut exclure que, dans le sens premier, *fautre* ait pu désigner un tapis. En revanche, s'il renvoyait au fautre d'arçon, comment comprendre l'image, pour le moins incongrue, de *chier au fautre* ? De même, on voit mal sur quelle réalité se fonderait l'allusion de la seconde locution, *ne savoir ce que gist el feutre*, au fautre d'arçon. Il est plus vraisemblable de supposer que c'est à partir du sens littéral « ne pas savoir ce qui se trouve dans le grabat » que s'est opérée une généralisation qui a abouti à « ne pas savoir ce qu'il en est », puis peut-être, plus spécifiquement, à « ne pas être dans le secret ».

Si les trois expressions citées ne doivent rien au *fautre* d'arçon, nous avons cependant rencontré un emploi original du mot dans la dernière branche du *Roman de Renart* donnée par le ms. Cangé. *Fautre* y est coordonné à *lance* sur

---

51 Voir DiStefLoc, 330c, s. v. *fautre*.

52 *Ibid.*, 868a, s. v. *velours*, *battre le velous a une femme* ; TL 2, 145, s. v. *velos*, 44-45 : « Schamteil der Frau ».

53 RenR, v. 102.

54 RutebF, t. II, p. 325, s. v. *fautre*.

55 IpH, p. 588, s. v. *feutre*.

56 *Ibid.*, p. 544, note du v. 4321.

le modèle de couples plus attendus tels que *lance et targe* ou *lance et heaume* pour renvoyer par synecdoque à l'ensemble de l'armure :

> Descenduz sont tuit au perron
> Et puis sont monté ou palais, [...]
> Puis [la reine] lor demande c'on a fait.
> « Bien, fait Renart, la merci Dé.
> Brun l'ors vos avons amené
> En prison et Bruient le tor [...]. »
> A itant *laise lance et fautre.*
> « Vos en avez mout bien parlé. »
> A icest mot l'a acolé,
> Grant joie font par le palais
> (RenβXXL, v. 21520-21537)

Nous n'avons trouvé aucune autre attestation de *laissier lance et fautre*, qui en outre n'est pas glosé par les éditeurs. Le premier mouvement est de comprendre littéralement que Renart laisse sa lance à son écuyer (*laise lance*) et descend de cheval (*laise fautre*, par synecdoque, puisque, pour *laissier fautre*, il faut ne plus être sur le cheval, condition non nécessaire en revanche à *laissier lance*). Mais cette lecture pose problème dans la mesure où, à ce moment, il est déjà descendu de sa monture (v. 21520-21521). Le sens de *laisier lance et fautre* reste donc obscur. Avec une lecture littérale, « laisser sa lance et descendre de cheval », l'emploi de *fautre* semble uniquement motivé par la nécessité de la rime avec *autre* (v. 21533) sans égard pour la cohérence textuelle. S'explique-t-il alors par l'intervention malheureuse d'un copiste, qui aura voulu mettre son empreinte sur le texte en négligeant le contexte antérieur ? Autre hypothèse qui paraît tout aussi raisonnable : la locution est-elle à lire au sens plus large de « se désarmer », par analogie avec des formules comme *laissier lance et escu* ou, à l'inverse, *prendre heaume et lance* ?

Une comparaison avec d'autres manuscrits édités ou retenus pour contrôle permet de constater que *L* (Paris, Arsenal, 3335, XIVe s.) et *H* (Paris, Arsenal, 3334, fin du XIIIe s.) s'écartent de la leçon de *B* :

> *L* : L'avrions por lui en eschange
> Vos dites mout bien par saint Mangre
> *[les deux vers subséquents manquent]*

> *H* : Que par iciaus les ravrions
> Sire foi que doi saint Symon[57]

[57] RenβXXL, p. 138 et 130, *H* et *L* servant de témoins à l'édition. C'est *H* qui, sous le contrôle de *C* et *B*, sert de base à l'éd. RenHS. Notre passage correspond à la branche XVI, v. 2701-2702, sans que mention soit faite de la variante de *B*.

C'est à cette dernière leçon que s'apparentent celles des mss *A* (BnF, fr. 20043)[58] et *C* (BnF, fr. 1579)[59], quasi contemporains des précédents.

Comment interpréter l'accord de *ACHL* contre *B* ? Il peut suggérer une innovation de ce dernier, une addition imputable à un copiste. Le fait en particulier que la famille γ, à laquelle appartient *C*, paraisse souvent porter des leçons originales[60] autoriserait à le penser. Mais la concordance des quatre manuscrits peut également s'expliquer par une innovation ou une faute d'un ancêtre commun. L'appartenance de *C* à une collection différente de celle de *L* (β) et de celle de *A* (α) n'exclut pas en effet la possibilité d'une parenté avec ces deux manuscrits, puisque γ résulte d'une combinaison des deux autres familles connues.

Le manuscrit *H*, pour sa part plus difficile à classer, tient aussi à la fois de α et de β, tout en empruntant à d'autres modèles. Quant à la frontière posée entre α et β, elle est peut-être plus poreuse qu'elle n'y paraît. Parmi ceux qui ont en effet remis en cause le classement proposé par E. Martin, K. Varty est, en particulier, enclin à parler des trois manuscrits composant β en termes de copies indépendantes plutôt qu'en termes de famille[61]. En définitive, on ne peut exclure qu'une contamination soit à l'origine de l'accord de *ACHL*, ce qui rend difficile à résoudre la question de la meilleure leçon à retenir. Preuve en est encore le parti pris par F. Lecoy de maintenir la leçon de *B*.

Cette difficulté à déterminer si le v. 21534 est ou non une interpolation nous prive de certitude sur le sens exact à conférer à *laissier lance et fautre*. Toutefois, pour le propos qui nous intéresse, on peut admettre à bon droit que, pour avoir été copiée et maintenue dans *B*, l'expression a vraisemblablement existé. En dépit du silence de son apparat critique à ce sujet, le choix de F. Lecoy nous autorise en outre à reconnaître l'intérêt de la leçon. Reste à déterminer dans quel sens l'expression a été comprise. Compte tenu du contexte d'emploi, nous pencherions en faveur du sens large « se désarmer ».

Remarquons enfin qu'au-delà de la question de la glose de *laissier lance et fautre*, un tel emploi métonymique du nom *fautre*, que ce soit pour renvoyer à la monture ou à l'armure, indique que, de toute évidence, cette pièce du harnais faisait partie intégrante, dans l'esprit médiéval, de l'équipement du chevalier, au même titre que la lance, le bouclier ou le haubert, et que peut-être elle comptait parmi les pièces considérées comme les plus importantes.

---

58 RenM, t. I, v. 2695-2696.

59 Éd. N. Fukumoto *et al.*, 2005, unité 30, v. 2703-2704.

60 *Ibid.*, p. 56-57, qui suit P. Meyer, 1906. *R* 35, p. 57.

61 Cité par éd. N. Fukumoto *et al.* 2005, p. 51-52.

3. Datation des principaux emplois de *fautre*

Nous avons signalé en introduction que le port de la lance sur fautre est attesté par l'iconographie dès le XIe siècle. Mais, pour ce qui est de la première attestation écrite de *fautre*, aucun texte ni document consulté ne permet d'en faire reculer la date à ce point. Jusqu'à présent, c'est le texte d'*Erec et Enide* de Chrétien de Troyes, composé vers 1170, qui a fourni la première occurrence de l'expression *lance sor fautre* au sens propre et, avec elle, la première attestation de cette signification particulière de *fautre*[62]. Le repère chronologique reste inchangé dans les deux cas.

En revanche, grâce à une meilleure connaissance des textes médio-français, il est désormais possible d'avancer la date de la dernière mention écrite du fautre d'arçon, fixée jusqu'ici aux années de rédaction des textes de Jean Froissart (dernier tiers du XIVe siècle)[63].

On sait que le cavalier du XIVe siècle qui équipe son cheval d'une selle haute fait reposer sa lance non plus sur le fautre, mais sur sa cuisse droite avant de s'aider de l'arrêt de cuirasse pour la faire basculer. Ces deux nouveautés technologiques tendent, dès la seconde moitié du XIVe siècle, à supplanter le fautre dans la réalité militaire[64] et, conséquence inévitable, à donner en langue l'avantage à l'*arrest* sur le *fautre*. Toutefois, les selles plates continueront d'être en usage dans les joutes au moins jusqu'à la fin du XVe siècle[65]. Aussi trouve-t-on mention dans les textes de la pratique de la lance sur le fautre au-delà du XIVe siècle. L'expression se lit notamment dans *le Livre de la Mutacion de Fortune* (1400-1403), ainsi que dans le manuscrit du *Costume militaire des Français* (Paris, BnF, fr. 1997), dont on retiendra la date de 1446 pour la dernière attestation de *lance sur fautre* dans son acception technique : *ledit serviteur doit bien regarder s'il y a autre prest sur les rengs qui ait sa lance sur faultre*[66]. Mais, en dehors du sens concret, la dernière occurrence connue du substantif *fautre* se trouve dans le *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban, dont nous reparlerons.

Pour ce qui est des emplois prépositionnels, d'après notre enquête, la première attestation de la locution construite avec *sus* est donnée par *le Roman*

---

62 Voir FEW 15/2, 126a : « " partie rembourrée antérieure de l'arçon de la selle, couverte de feutre" (Chrestien-Dex, Gdf ; TL ; ContPerc ; QuesteGr ; Renart-N ; Desch ; Froiss) » ; TL 3, 1664, 50 *sqq*.

63 Voir Gdf 3, 735b ; FEW 15/2, 126a ; TL 3, 1665, 45 *sqq*.

64 Voir Buttin 1965, 101 *sqq*.

65 *Ibid*., p. 92.

66 Éd. R. de Belleval, 1866, p. 12. Nous n'avons pu avoir accès à ce texte et nous fions à Buttin 1965, 92.

de la Rose (*ca* 1230-1270), la dernière, par *le Dit dou Florin* de Jean Froissart (1389). Ce dernier auteur, avec *le Joli Buisson de Jonece* (1373) et *Melyador* (1362-1383), est par ailleurs le seul à témoigner de la réduction de *lance sus fautre* à la locution adverbiale *sus fautre*, « rapidement », « sans tarder » ou « sans hésiter ». L'emploi de la préposition *en* s'échelonne, lui, sur deux siècles, entre *le Chevalier au Lion* de Chrétien de Troyes (*ca* 1176-1180) et le livre I des *Chroniques* de Jean Froissart (*ca* 1378-1383).

Quant aux acceptions figurées de « rapidement », « sans hésiter », etc., elles semblent être attestées, pour *lance sor fautre*, entre le milieu du XIIIe et le milieu du XVe siècle, de la *Chronique* de Philippe Mousket (*ca* 1260) au *Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban (1452) ; pour *lance sus fautre*, uniquement au XIVe siècle, dans trois sources (dont deux de Froissart) : le *Miracle de la femme du roy de Portigal* (*ca* 1342), *Melyador* (1362-1383) et le *Dit dou Florin* (1389). Le mystère de Gréban fournit, par conséquent, la dernière attestation et du terme *fautre* renvoyant au fautre d'arçon, et de la locution *lance sur fautre*, et de son emploi au sens figuré.

Comme nous l'évoquions plus haut, il serait utile de conserver trace, dans les travaux lexicographiques d'ancien et de moyen français, de la mention du coup de fautre faite par Gilbert de Mons dans son *Chronicon Hanoniense*. Ce texte fut probablement composé à la demande de Baudouin V, comte de Hainaut, dont il rapporte les exploits de 1168 à 1183. Son auteur travailla à sa rédaction jusque peu après la mort de son patron, en 1195[67]. Étant donné que le passage où est évoqué le coup de fautre relate un épisode du tournoi de Gournay-Ressons en 1168, il serait possible de faire remonter à cette année la composition de cette partie de la chronique et, partant, l'allusion explicite, même en latin, au coup de fautre. D'après le titre de son article, c'est l'hypothèse que semble également privilégier Cl. Gaier.

Sauf erreur, l'intervalle d'emploi du mot *fautre* pour désigner le fautre d'arçon et de ses locutions construites sur le modèle *lance sor fautre* pourrait donc désormais être situé entre 1170 et 1452, avec une fréquence d'emploi élevée dès les premières occurrences au XIIe siècle et jusqu'à la moitié du XIVe siècle, puis réduite à quelques exemples au-delà.

4. Synthèse dictionnairique des emplois de *fautre* (technique militaire)

À l'issue de cette mise au point, voici comment, à l'intérieur de l'article *feutre / fautre*, pourraient être récapitulés les différents emplois du terme dans le domaine de l'équipement militaire en ancien et en moyen français.

[67] Voir Gaier 1995, 58-59.

FEUTRE, subst. masc.

Frq. **filtir* ou **faltur*.

Fin du XIe s. *feltre*, var. *feutre*, *feultre*, *fetre*, *fieltre*, *feustre* ; XIIe s. *fautre*, *faultre*, *faltre*, *fatre*.

A. « Étoffe non tissée, obtenue après foulage et agglutination de poils ou de laine » :

(XIIe s.)[68] *chapel de fautre*

(XIIe s.) *feutrer* « fouler et agglutiner des poils ou de la laine pour en faire du feutre »

(fin XIIIe s.) *feutrier* « ouvrier en feutre »

B. (XIIe s.) Objets constitués de feutre :

I. « couverture »

II. « tapis »

III. « grabat »

IV. (fin XIIIe s.) « chapeau des prêtres »

feutrer (XIIIe s.) « couvrir de feutre »

C. Spécialisation, domaine équestre : « couverture ou garniture de la selle » (syn. *feutreüre*)

(fin XIIe s.) *afeutrer* « poser la selle, seller », d'où *afeutré* « sellé »

(XIIIe s.) *sele afeutree* « selle reposant sur une couverture de feutre »

afeutreüre (XIIIe s.) « housse épaisse placée sur le dos et le col du cheval »

(XIIIe s.) *afeutrement* « selle »

enfeutré (XIIIe s.) « garni de feutre », « couvert d'une couverture de feutre »

D. (*ca* 1170 ErecR – 1452 GrebanJ) Spécialisation, domaine de l'équipement militaire, généralement écrit *fautre* : « fautre d'arçon, c.-à-d. partie rembourrée et couverte de feutre de l'arçon antérieur de la selle » (syn. *afeutreüre*)

feutrier (fin XIIIe s.) « revêtement de l'arçon »

Remarque. Le *fautre* est à distinguer de l'*arrest*, qui, dans ses emplois syntaxiques analogues à ceux de *fautre*, désigne l'arrêt de cuirasse fixé sur le plastron et en usage seulement à partir de la seconde moitié du XIVe siècle.

I. (*ca* 1168-1196 Gilbert de Mons) *coup de fautre* (?) : « coup de lance que l'on porte en maintenant le talon de l'arme en appui sur le fautre d'arçon tout en inclinant la hampe à droite de l'encolure du cheval »

II. Expression d'une valeur minimale (ou « feutre » ?) : *ne... un fautre* (1320-1340 RenContrR)

III. Loc. verbale : (fin XIIIe s. RenβXXL) *laissier lance et fautre* : « se désarmer » (?)

IV. Emploi prépositionnel avec *sor* (*ca* 1170 ErecR – 1452 GrebanJ), *sus* (*ca* 1230-1270 RoseLec – 1389 FroissDitsFLF), *en* (*ca* 1176-1180 YvainR – *ca* 1378-1383

[68] Les dates précèdent l'emploi concerné (lexème ou sens).

FroissChron) et *desor* (*ca* 1235 ContPerc[4]TW – *ca* 1276 MerlinPropheB) : au sens propre, fait référence à une position d'alerte, de charge ou de repos

IV.1. En loc. verbales :

IV.1.1. *mettre / tenir / porter*, etc. [+ nom d'arme : *lance*, *espee*, *glave*, etc.] *sor / sus / en (le) fautre* : « placer … droit sur le fautre (d'arçon) »

Syn. (XIIIe s.) *enfeutrer / afeutrer* [+ nom d'arme]

Anton. (XIIIe s.) *deffeutrer* [+ nom d'arme] « abaisser l'arme pour le choc »

IV.1.2. (*ca* 1378-1383 FroissChron) *mettre l'espee en fautre* « avoir l'épée à la main, prête à frapper » (?)

IV.1.3. (1362-1383 FroissMelB) *en portant les lances sus fautre* « la lance à la main, prête à l'emploi »

IV.2. En loc. nominales, avec un v. signifiant ou impliquant un déplacement :

IV.2.1. [nom d'arme] *levé sor / sus (le) fautre*, [nom d'arme] *droit sor / sus (le) fautre* : « … tenu droit sur le fautre (d'arçon) »

Syn. [nom d'arme] *enfeutré / afeutré (a arçon)*, *levé*, *ou poing*, *en main*

IV.2.2. [nom d'arme] *sor / sus fautre*, plus rarement *desor / en fautre* : « … tenu droit sur le fautre, … debout sur le fautre »

IV.2.3. *lance sor fautre*, *lance sus fautre*, sens connotés :

IV.2.3.1. « prêt à combattre »

IV.2.3.2. « avec impétuosité »

IV.2.4. *lance sor fautre* (*ca* 1260 MousketR – 1452 GrebanJ), *lance sus fautre* (*ca* 1342 *Mir. fem. Port.* – 1389 FroissDitsFLF), loc. à valeur adverbiale, sens figurés :

IV.2.4.1. en contexte guerrier ou non, « promptement, rapidement »

IV.2.4.2. (*ca* 1260 MousketR) *lance sor fautre*, en contexte guerrier, « sans difficulté, aisément »

IV.2.4.3. (1362-1389 Froissart) *lance sus fautre*, en contexte non guerrier :

IV.2.4.3.1. « sans hésiter, volontiers »

IV.2.4.3.2. (1362-1383 FroissMelB et FroissBuisF) en contexte pécuniaire : « au comptant » (?)

IV.3. En loc. adverbiale, *sus fautre* :

IV.3.1. (1373 FroissBuisF) après v. de mouvement : « rapidement »

IV.3.2. (1362-1383 FroissMelB) après le participe passé *lancié* : « sans hésiter, sans scrupule »

IV.3.3. (1362-1383 FroissMelB) après v. de décision : « sans délai, sur-le-champ »

Cette étude se veut un nouveau recensement et un classement provisoire des faits syntaxiques et / ou sémantiques qui entourent le mot *fautre* (d'arçon). Certaines particularités nous ont probablement échappé qui se dégageraient peut-être mieux d'un corpus plus large. Nous espérons seulement qu'une telle mise au point puisse servir le travail des lexicographes et des éditeurs de textes.

Permettons-nous cependant certaines conclusions générales. Les expressions que le fautre d'arçon a inspirées dès le dernier tiers du XIIe siècle semblent témoigner de la valeur particulière que l'objet a acquise dans la réalité et l'imaginaire médiévaux au contact d'armes prestigieuses comme la lance et l'épée. Les extensions sémantiques ultérieures, attestées un siècle plus tard et jusqu'au milieu du XVe siècle, ont dû être favorisées par la fréquence d'emploi de locutions du type *lance sor fautre* et par l'effet que produisait sur l'esprit l'image superbe et symbolique du chevalier portant *lance sor fautre* et s'élançant au galop contre l'adversaire.

À ce titre, en littérature, les locutions formées autour de *fautre* font partie de ces réalités, matérielles et linguistiques, que les auteurs se sont appropriées vraisemblablement sans difficulté pour servir leurs desseins. En tant que composantes de la phraséologie chevaleresque, elles semblent en effet avoir été perçues, dès les premiers textes qui les employèrent, comme une ressource lexicale participant à l'exaltation de la chevalerie, même si, bien sûr, leur présence dans les textes n'atteint pas la fréquence d'évocation de pièces d'équipement telles que la lance, l'épée, l'écu ou le heaume. Mais jusqu'à quel point les formules du type *lance sor fautre* occupent-elles une place privilégiée dans le style des textes qui parlent de la chevalerie ? Parmi ce qu'il resterait à explorer, il pourrait être fort intéressant d'étudier dans quelle mesure le recours à ces formules consacrées contribue à l'écriture du motif de la joute, et de vérifier le traitement qui leur est accordé dans les deux genres littéraires où une telle mention est légitimement attendue, c'est-à-dire les romans et les chansons de geste. Cela permettrait d'infirmer ou de confirmer, voire de comprendre la différence que nous avons cru apercevoir entre les textes romanesques, auprès desquels *lance sor fautre* jouit d'une faveur incontestable, et les textes épiques, qui, au contraire, en sont peu friands. La réalité technologique ne paraît pas être en cause : les premières chansons épiques semblent refléter la réalité de leurs contemporains en faisant allusion non plus au combat à la lance légère, mais à la nouvelle technique de la lance lourde tenue à la verticale puis couchée[69]. D'abord attestés dans le roman, et plus exactement dans ceux de Chré-

[69] Voir Ross 1963, 135-136 et 138 ; Flori 1988, 227-230.

tien de Troyes[70], *lance sor fautre* et ses équivalents furent-ils alors avant tout la marque d'un style romanesque ?

Université d'Ottawa Nathalie BRAGANTINI-MAILLARD

6. Références bibliographiques

Baldinger, Kurt, 1991. « Splendeurs et misères des glossaires (à propos de nouvelles recherches rabelaisiennes) », *Le Moyen Français : recherches de lexicologie et de lexicographie. Actes du VIe Colloque international sur le moyen français. Milan, 4-6 mai 1988*, éd. Sergio Cigada et Anna Slerca, Milan, I, 265-288.

Balzac, Honoré de, *Contes drolatiques*, éd. Roger Pierrot, 1964 [1959]. Paris, Gallimard, La Pléiade.

Buridant, Claude, 1991. « En passant par le *Glossaire des Glossaires du moyen français* », *RLiR* 55, 427-478.

Buttin, François, 1965. « La lance et l'arrêt de cuirasse », *Archaeologia* 99, 77-178.

Buttin, François, 1971. *Du costume militaire au Moyen Âge et pendant la Renaissance*, Memorias de la Real Academia de Buenas Letras de Barcelona, XII, Barcelone.

Cahen, Claude, 1947-1948. « Un traité d'armurerie composé pour Saladin », *Bulletin d'Études orientales de l'Institut français de Damas* 12, 113-135.

Chambon, Jean-Pierre, 2006. « Lexicographie et philologie : réflexions sur les glossaires d'éditions de textes (français médiéval et préclassique, ancien occitan) », *RLiR* 70, 123-141.

Cirlot, Victoria, 1985. « Techniques guerrières en Catalogne féodale : le maniement de la lance », *CCM* 26/2, 35-43.

Costume militaire des Français, éd. René de Belleval, 1866. Paris, Aubry.

Druon, Maurice, *Le Lis et le Lion*, 1960. Paris, Del Duca.

Enlart, Camille, 1916. *Manuel d'archéologie française*, t. III : Le costume, Paris, Picard.

Flori, Jean, 1979. « Pour une histoire de la chevalerie. L'adoubement dans les romans de Chrétien de Troyes », *R* 100, 21-53.

Flori, Jean, 1988. « Encore l'usage de la lance... La technique du combat chevaleresque vers l'an 1100 », *CCM* 31, 213-240.

Foulet, Lucien, 1942-1943. « Étude sur le vocabulaire abstrait de Froissart : *ordonnance* », *R* 67, 145-216.

Foulet, Lucien, 1944-1945. « *Imaginer* », *R* 68, 257-272.

Foulet, Lucien, 1946-1947. « *Prendre parti* », *R* 69, 145-173.

Foulet, Lucien, 1951. « *Sire, messire* », *R* 72, 324-367 et 479-528.

[70] Le fait n'est peut-être pas anodin. Flori (1979) a en effet montré, par ex., quelle influence paraît avoir exercée Chrétien ne serait-ce que sur la spécialisation sémantique du verbe *adouber* (« faire chevalier »), avec ensuite la même différence d'attitude entre les chansons de geste et les romans face à la nouveauté lexicale.

Gaier, Claude, 1995. « À la recherche d'une escrime décisive de la lance chevaleresque : Le " coup de fautre" selon Gislebert de Mons (1168) », *Armes et combats dans l'univers médiéval*, Bruxelles, De Boeck Université, coll. Bibliothèque du Moyen Âge, 5, t. I, 57-77 [repris de Cl. Gaier, 1992. *Femmes – Mariages – Lignages (XIIe-XIVe siècles). Mélanges offerts à Georges Duby*, Bruxelles, 177-196].

Gautier, Léon, 1959 [1895]. *La Chevalerie*, rééd. revue par J. Levron, Paris.

Giese, Wilhelm, 1932. « Waffen nach den provenzalischen Epen und Chroniken des XII. und XIII. Jahrhunderts. Beiträge zur Geschichte der Bewaffnung Südfrankreichs im Mittelalter », *ZrP* 52, 351-405.

Gilbert de Mons, *Chronicon Hanoniense : La Chronique de Gislebert de Mons*, éd. Léon Vanderkindere, 1904. Bruxelles, Kiessling.

Martin, Robert, 1997. « Les "normes" du DMF (Dictionnaire du Moyen Français) », *Le Moyen Français. Philologie et linguistique. Approches du texte et du discours. Actes du VIIIe Colloque international sur le moyen français*, éd. Bernard Combettes et Simone Monsonégo, Paris, Didier Érudition, 297-305.

Möhren, Frankwalt, 1980. *Le Renforcement affectif de la négation par l'expression d'une valeur minimale en ancien français*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.

Picoche, Jacqueline, 1976 / 1984. *Le Vocabulaire psychologique dans les Chroniques de Froissart*, Paris, Klincksieck / Amiens, Université de Picardie, Publications du Centre d'Études Picardes.

Picoche, Jacqueline, 1982. « *Grevé, constraint, abstraint* et *apressé* dans les *Chroniques* de Froissart », *Du mot au texte. Actes du IIIe Colloque international sur le moyen français. Düsseldorf, 17-19 septembre 1980*, éd. Peter Wunderli, Tübingen, 115-123.

Picoche, Jacqueline, 1984. « Le verbe *aimer* et sa famille dans les Chroniques de Froissart », *Mélanges offerts à Alice Planche*, Paris, Les Belles Lettres, 371-378.

Ross, David J. A., 1963. « L'originalité de "Turoldus" : le maniement de la lance », *CCM* 6, 127-138.

6.1. Corpus exploré

Font partie du corpus tous les textes des bases consultées[71], auxquels nous avons ajouté les suivants.

6.1.1. Ouvrages didactiques et chroniques

Antoine de La Sale, *Des anciens tournois et faictz d'armes* : Sylvie Lefèvre, 2007. *Antoine de La Sale : la fabrique de l'œuvre et de l'écrivain, suivi de l'édition critique du Traité des anciens et des nouveaux tournois*, Genève, Droz, TLF.

Christine de Pizan, *Le Livre des fais d'armes et de chevalerie*, (s.d.). Transcription du second livre, texte dactylographié déposé à ATILF, Nancy Université – CNRS.

Geoffroi de Charny, *Le Livre de chevalerie*, éd. Kervyn de Lettenhove, 1967 [1873]. *Œuvres de Froissart. Chroniques*, réimpr., Osnabrück, Biblioverlag, t. I, Introduction (2e et 3e parties), 463-533.

[71] Voir *supra* la note 11.

Honorat Bovet, *L'Arbre des batailles* : Hélène Biu, 2004. *L'Arbre des batailles d'Honorat Bovet. Étude de l'œuvre et édition critique des textes français et occitan*, thèse de doctorat, Paris IV–Sorbonne, 4 tomes.

Jean Le Bel, *Chronique*, éd. Jules Viard et Eugène Déprez, 1904-1905. Paris, Renouard, Société de l'histoire de France, 2 tomes.

Jean Molinet, *Chroniques*, éd. Georges Doutrepont et Omer Jodogne, 1937. Bruxelles, Palais des Académies, 3 tomes.

Jean Priorat, *Li Abrejance de l'ordre de chevalerie*, éd. Ulysse Robert, 1965 [1897]. Réimpr., New York, Johnson Reprint Corporation [Paris, SATF].

Livre des fais du bon messire Jehan Le Maingre, dit Bouciquaut, mareschal de France et gouverneur de Jennes (Le), éd. Denis Lalande, 1985. Paris-Genève, Droz, TLF.

Livre messire Geoffroi de Charny (Le), éd. partielle par Arthur Piaget, 1897. *R* 26, 394-411.

Pierre Choinet, *Le Livre des trois eages*, éd. partielle par Pierre Champion, 1925. *Mélanges d'histoire du Moyen Âge offerts à M. Ferdinand Lot*, Paris, Champion, 111-126.

René d'Anjou, *Traité de la forme et devis d'un tournoi*, éd. en adaptation abrégée en fr. mod. par Edmond Pognon, 1946. Paris, Éditions de la Revue *Verve*, 4, n° 16 ; rééd. : *Le Livre des Tournois du Roi René de la Bibliothèque nationale (ms. original français 2695)*, intro. François Avril, 1986. Paris, Herscher.

6.1.2. Textes littéraires

Belle Hélène de Constantinople (La), éd. Claude Roussel, 1995. Genève, Droz, TLF.

Claris et Laris, éd. Corinne Pierreville, 2008. Paris, Champion, CFMA.

Cleriadus et Meliadice, roman en prose du XVe siècle, éd. Gaston Zink, 1984. Genève, Droz, TLF.

Floriant et Florete, éd. Annie Combes et Richard Trachsler, 2003. Paris, Champion, coll. Champion Classiques, série « Moyen Âge ».

Gautier de Tournay, *L'Histore de Gille de Chyn*, éd. Edwin B. Place, 1941. Evanston et Chicago, Northwestern University Studies in the Humanities 7.

Girart d'Amiens, *Escanor*, éd. Richard Trachsler, 1994. Genève, Droz, TLF, 2 tomes.

Gui de Nanteuil, éd. James R. McCormack, 1970. Genève-Paris, Droz, TLF.

Histoire d'Erec en prose (L'). Roman du XVe siècle, éd. Maria Colombo Timelli, 2000. Genève, Droz, TLF.

Jean Froissart, *Melyador* : Melyador *de Jean Froissart, roman en vers de la fin du XIVe siècle : édition critique et commentaire (v. 1-14743)*, éd. Nathalie Bragantini-Maillard, 2007. Thèse de doctorat, dir. Gilles Roussineau, Paris IV-Sorbonne, 2 tomes [édition intégrale en cours] [= FroissMelB].

Jehan Wauquelin, *La Belle Hélène de Constantinople. Mise en prose d'une chanson de geste*, éd. Marie-Claude de Crécy, 2002. Genève, Droz, TLF.

Jehan Wauquelin, *Les Faicts et les conquestes d'Alexandre le Grand*, éd. Sandrine Hériché, 2000. Genève, Droz, TLF.

Jourdain de Blaye en alexandrins, éd. Takeshi Matsumura, 1999. Genève, Droz, TLF, 2 t.

Manessier, *La Troisième Continuation du Conte du Graal*, éd. William Roach et Marie-Noëlle Toury, 2004. Paris, Champion, coll. Champion Classiques, série « Moyen Âge ».

Partonopeus de Blois: An Electronic Edition, éd. Penny Eley *et al.*, 2005. Sheffield, HriOnline, www.hrionline.ac.uk/partonopeus.

Perceforest, éd. Gilles Roussineau, 1re partie (2 t.), 2007, 2e partie, t. I, 1999 / t. II, 2001, 3e partie, t. I, 1988 / t. II, 1991 / t. III, 1993, 4e partie (2 t.), 1987. Paris-Genève, Droz, TLF.

Philippe de Rémi, *Jehan et Blonde*, éd. Sylvie Lécuyer, 1984. Paris, Champion, CFMA.

Prise d'Orange (La), éd. Claude Régnier, 1966[1] / 1986[7]. Paris, Klincksieck.

Robert d'Orbigny, *Le Conte de Floire et Blanchefleur*, éd. Jean-Luc Leclanche, 2003. Paris, Champion, coll. Champion Classiques, série « Moyen Âge ».

Roman de Jules César (Le), éd. Olivier Collet, 1993. Genève, Droz, TLF.

Sarrasin, *Le Roman du Hem*, éd. Albert Henry, 1938. Paris, Les Belles Lettres.

Suite du roman de Merlin (La), éd. Gilles Roussineau, 1996. Genève, Droz, TLF.

Ystoire du vaillant chevalier Pierre filz du conte de Provence et de la belle Maguelonne (L'), éd. Régine Colliot, 1977. Aix-en-Provence, CUERMA, *Senefiance* 4.